Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20261109-D2026_90-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
9 novembre 2026 à 20 heures

Le 9 novembre 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 3 novembre 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA — I. DUCHEMIN– P. TOURTIER- J. LABBE – S. MAZOUAD - A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY — N. BERRUER – R. DUBREUIL – A. MOUISEL - J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– M. NEVEU – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS : J. EVRARD - M. LE GAL

PROCURATIONS : J. EVRARD donne procuration à F. TOURNELLEC – M. LE GAL donne procuration à P. NUGUES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : I. DUCHEMIN

2026-90 FESTIVAL INTERCOMMUNAL « WEEK-END A LA RUE » CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE BOURBARRRE, CHANTEPIE, CORPS-NUDS, SAINT-ARMEL ET VERN SUR SEICHE

Après dix années d'existence et deux années d'annulation (2020 et 2021), la huitième édition du festival intercommunal « Un Weekend à la Rue » a pu voir le jour en mai 2026. Initié par les communes de Chantepie, Nouvoitou et Vern-sur-Seiche en 2017, la commune de Corps-Nuds a rejoint l'organisation en 2018, Saint-Armel en 2019 et Bourgbarré en 2022. C'est à présent 6 communes qui œuvrent à la diffusion du spectacle vivant dans l'espace public, pour toucher le plus grand nombre. Fort du succès du festival (2 850 spectateurs en 2026), et du soutien de Rennes Métropole depuis la première édition, une onzième édition s'organise et se déroulera du 14 au 17 mai 2027. L'école de musique et danse du Suet sera à nouveau étroitement associé au projet.

Chaque commune accueillera un spectacle, dans le cadre d'une programmation artistique concertée, selon un calendrier convenu ultérieurement. La Commune de Nouvoitou se positionne sur le lundi 17 mai, en fin d'après-midi, avec le spectacle *Bal(les)* de la Cie Zalataï. L'école de musique et danse du Suet est en train d'étudier la possibilité de proposer une courte représentation en amont du spectacle.

Considérant que ce projet contribue, d'une part, à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre, répondant aux objectifs culturels que se sont donnés les six communes, et d'autre part, à susciter des moments de rencontre entre les populations qui partagent un bassin de vie et à « faire territoire », les Communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche s'associent pour l'organisation de l'évènement selon les modalités décrites dans le projet de convention annexé à la présente convention.

Chaque commune prendra en charge de façon autonome l'organisation de l'événement

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20261109-D2026_90-DE

qui a lieu sur son territoire, en s'appuyant sur ses services municipaux. Chaque commune finance de façon autonome la diffusion du spectacle qui est proposé sur son territoire (accueil technique, accueil artistique, frais annexes, droits d'auteurs, accueil du public). Les spectacles seront gratuits pour le public. De plus :

- La présente convention de partenariat engage les communes uniquement pour l'édition 2027 ;
- L'édition 2027 sera portée administrativement et financièrement par la commune de Saint-Armel ;
- Les dépenses mutualisées (communication, technique, etc.) de l'événement seront prises en charge par la commune de Nouvoitou. Ces dépenses seront refacturées, déduction faite des éventuelles subventions perçues à ce titre, aux communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, et Vern-sur-Seiche au prorata du nombre d'habitants par commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la convention de partenariat avec les communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche pour l'organisation de l'édition 2027 du festival intercommunal « Un Week-end à la rue » annexée à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire ;**
- **DIT que les crédits seront inscrits dans le budget communal.**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 9 novembre 2026

L'Adjointe au Maire
Isabelle DUCHEMIN

Le Maire
Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU (ILLE-&-VILAINE)